

TYPES D'ÉVÉNEMENTS (séminaires, journées d'études, formations)	HEURES DE FORMATIONS DE SPECIALISATION		Heures de formations professionnalisantes	JUSTIFICATIFS
	PARTICIPATION (Heures validées)	COMMUNICATION (Heures validées)		
Séminaires/ Journées d'étude ou colloques organisés au sein du laboratoire de rattachement du doctorant ou séminaires de Mater	20h/max sur l'ensemble de cursus de thèse Séminaire labo = validé en heures réelles quand moins d'une demi-journée 5h pour une journée	2h/ communication	10h (une seule fois) (membre des comités scientifique et d'organisation de congrès)	Attestation de présence (en ligne sur le site de l'ED) signé par le labo organisateur + programme
Journées thématiques des Eds du secteur SHES (membre des comités scientifique et d'organisation, modérateurs)	10h	10h	10h par jour (une seule fois sur son cursus) (membre des comités d'organisation)	programme et émargement
Séminaires/journées d'étude /colloques en dehors de l'ED ou en dehors de l'UP (France ou étranger)	15h max/cycle 5h par journée	10h pour une communication ou un poster 30h max /cycle	NEANT	Attestation de présence + programme
Autres formations d'un niveau doctoral Autres écoles doctorales, UP et universités françaises et étrangères, EHESS...	30h max par cycle	NEANT	NEANT	Attestation de présence+ programme
Formations PEDAGOLAB	15h max/cycle	NEANT	NEANT	Attestation de présence
MOOCS (Up ou en dehors) en lien avec le sujet d'étude de la thèse Cela inclut les PHDooc	15h max par mooc 30h max par cursus	NEANT	NEANT	attestation de présence programme
article de médiation scientifique	4h	NEANT	NEANT	justificatif article
Activité professionnelle (ne concerne pas les doctorants en contrat doctoral)	<b>Temps de travail hebdomadaire</b>	<b>VALIDATION/AN</b>	<b>VALIDATION CURSUS</b>	<b>JUSTIFICATIF</b>
	Temps Plein (35h hebdo)	10 heures / an	30h max pour activité temps plein 15h max pour activité temps partiel	Contrat de travail Arrêté de nomination
	Mi-temps (17,5h hebdo)	5h /an		
< 17h hebdomadaire	0			
Poste ATER	Temps plein(192h enseignement) Mi-temps (96h)	10h/an 5h/an	30h max(192h enseignement) 15h max (96h enseignement)	contrat de travail

**Règle de fonctionnement** : La moitié des heures de formations doivent être suivies au sein de l'UP.  
45h à valider à l'UP pour un doctorant financé et 30h pour un doctorant exerçant une activité salariée.

